

Bulletin d'information

Regards

sur Anjou

Volume 35, numéro 4 — Mai 2008

Fête de la famille 2008

Parent et fier de l'être!

Le slogan 2007 de la Semaine québécoise des familles est à nouveau à l'affiche cette année. Il appelle tous les Angevins et les Angevines à participer à la grande Fête de la famille, qui aura lieu le **dimanche 25 mai**, de 10 h à 16 h, sur le terrain extérieur du complexe sportif de l'École secondaire Anjou, situé au 8205, rue Fonteneau. L'événement s'y déroulera beau temps, mauvais temps.

Une foule d'activités

Plusieurs activités sont au programme de la journée : kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement d'Anjou et par les organismes communautaires, sportifs et culturels ; ateliers de bricolage ; etc. En plus des structures gonflables, il y aura un dîner de hot dogs et de pizzas aux tomates offert à tous entre 11 h 30 et 12 h 30.

Service de transport gratuit

Pour faciliter l'accès au site de la fête, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents des secteurs des Roseraies et du Haut-Anjou. Les départs se feront à deux endroits :

- La succursale de la bibliothèque, sise au 7070, rue Jarry Est, à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30 ;
- L'école des Roseraies, sise au 6440, boulevard Les Galeries d'Anjou, à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45.

Les heures de retour, à partir du complexe sportif, seront les suivantes : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30 et 16 h 30.

Une réalisation collective

La journée est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou en collaboration avec le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/St-Justin, le Carrefour Solidarité Anjou, le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), la Maison de jeunes Le chemin faisant, le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) et le Centre des services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île.

Notez qu'en cas de pluie, les activités de cette grande fête se tiendront à l'intérieur du complexe sportif et que le transport sera fourni.

Renseignements : 514 493-8200 (le jour) ou 514 493-8223 (le soir et la fin de semaine).

Bonne fête des Mères!

Le **dimanche 11 mai** sera une journée très spéciale en famille. Enfants et adultes fêteront alors celles qui leur ont donné tant d'amour, d'affection, de tendresse ainsi qu'une belle complicité.

L'attachement à une mère est si naturelle. La première musique à nous bercer ne fut-elle pas celle des battements de cœur maternels ?

Les élus et les employés de l'arrondissement d'Anjou souhaitent à toutes les mères une très heureuse et radieuse fête auprès de leurs enfants!

Journée nationale des Patriotes

À l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, les bureaux administratifs de l'arrondissement de même que la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront fermés **le lundi 19 mai**. Ces dernières seront cependant ouvertes, comme à l'habitude, les samedi et dimanche 17 et 18 mai.

Un Tour la Nuit à Anjou

Fermeture de rues le 30 mai

L'événement Un Tour la Nuit aura lieu le **vendredi 30 mai**. À partir du parc Maisonneuve, les noctambules pédaleront sur un parcours de 22 kilomètres.

Le joyeux défilé lumineux arrivera à Anjou par le boulevard Bourget pour emprunter le boulevard des Sciences, le boulevard Ray-Lawson, la rue Jarry, le boulevard Parkway et la rue Bombardier. Par conséquent, la rue Bombardier sera fermée à la circulation, **de 20 h 15 à 23 h 30**. Les résidents du secteur Anjou-sur-le-lac pourront cependant rejoindre leur domicile en suivant les chemins de contournement prévus. Des policiers et des bénévoles du Tour leur permettront de traverser la rue Bombardier à l'angle du boulevard Les Galeries d'Anjou, lorsqu'une brèche se créera dans le train cycliste. Un temps d'attente est à prévoir.

L'arrondissement d'Anjou vous encourage à venir saluer chaleureusement tous les cyclistes.

Le Tour de l'Île du 1^{er} juin

Fermeture du viaduc Bourget

Le second événement cycliste, le Tour de l'Île, aura lieu le **dimanche 1^{er} juin** et se déroulera aussi dans l'est de Montréal. Veuillez prendre note que les cyclistes emprunteront notamment le viaduc du boulevard Bourget situé à la limite est du territoire angevin qui sera alors fermé à la circulation automobile.



Plus d'heures d'ouverture pour tous!

Cet été, la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront ouvertes sept jours sur sept!

L'horaire estival débutera le **dimanche 1^{er} juin**. Notez les heures d'ouverture suivantes:

Lundi: 10 h à 20 h
Mardi: 12 h à 20 h
Mercredi: 12 h à 20 h
Jeudi: 10 h à 18 h
Vendredi: 10 h à 18 h
Samedi: 10 h à 17 h
Dimanche: 13 h à 17 h

Nouveau: l'accès Internet sans fil

L'accès Internet sans fil est maintenant offert **gratuitement** à la bibliothèque Jean-Corbeil et à sa succursale. Ce nouveau service permet aux usagers d'être branchés à partir de leur poste personnel.

Taxes 2008

Nous vous rappelons que le second versement des comptes de taxes reçus en janvier est exigible le **2 juin 2008**. À noter que tout versement effectué après cette date occasionne des frais d'intérêt et une pénalité.

Paiement par la poste



Vous pouvez faire parvenir par la poste votre paiement par chèque personnel ou certifié, par mandat postal ou bancaire en prévoyant toutefois un délai de livraison suffisant. Veuillez joindre à votre paiement la partie supérieure détachable du compte ou inscrire le numéro de référence du compte de taxes au recto du chèque ou du mandat.

En personne



Vous pouvez acquitter votre compte de taxes en argent comptant, par chèque ou par carte de débit, en vous présentant à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Dans les institutions financières



Votre compte de taxes peut également être payé dans les caisses Desjardins et dans certaines banques. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour l'acheminement du paiement.

Vous pouvez aussi effectuer votre paiement à partir du site Internet de votre institution financière si cette option vous est offerte.

Les services de proximité : si près de vous!

Certains parmi vous ont réagi au mot que je vous ai adressé lors du précédent Regards sur Anjou. Alors que des citoyens applaudissent notre démarche visant à faire augmenter le budget de dotation d'Anjou, d'autres se questionnent sur la pertinence de nos services. Pour ces derniers, les services de proximité se limiteraient à la plantation de quelques fleurs au coin des rues ou à l'animation culturelle. J'avoue avoir été surpris par ces propos et je me dis que nous n'avons peut-être pas pris le temps nécessaire pour expliquer clairement les responsabilités d'une grande ville et de ses arrondissements. Autrement dit, qui fait quoi, comment et pourquoi! Force est d'admettre que plusieurs citoyens connaissent peu ou à peu près pas la notion des services de proximité. Je profite donc de l'occasion pour vous en parler plus en détail.

Depuis 2002, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou se partagent divers champs de compétences municipales. La Ville administre de grands services couvrant l'ensemble des arrondissements tels ceux de la police, des pompiers, des transports en commun ainsi que du traitement de l'eau potable et des eaux usées. Toutes ces compétences touchent de près les individus et les familles.

D'autre part, les dix-neuf arrondissements qui forment la ville de Montréal assument l'entière responsabilité de leurs propres services de proximité. Ainsi, l'arrondissement d'Anjou gère les services et assure l'entretien des équipements de son territoire. Ces services comprennent un large éventail d'activités, telles que le déneigement, la construction, la réfection et l'entretien des routes et trottoirs, la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des produits domestiques dangereux, la propreté et l'embellissement, le soutien aux organismes sportifs, culturels, communautaires et de développement social, les modifications au zonage, l'entretien des parcs ainsi que la bibliothèque et les programmes culturels, sportifs et de loisirs.

Selon les besoins de la population, les services de proximité diffèrent d'un arrondissement à l'autre. Et pour cause, les résidents d'Outremont n'ont ni les mêmes préoccupations ni les mêmes nécessités que ceux d'Hochelaga-Maisonneuve. Le contexte social et économique de chacun est totalement distinct. Les services de proximité sont fondés sur des besoins communs (la sécurité, la facilité d'accès, l'éducation, les espaces verts, etc.) spécifiques à la population de l'arrondissement. À titre d'exemple, l'arrondissement d'Anjou favorise la vie de famille car c'est important pour ses citoyens. Les services de proximité contribuent à bâtir une identité de quartier et à augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté de ses résidents.

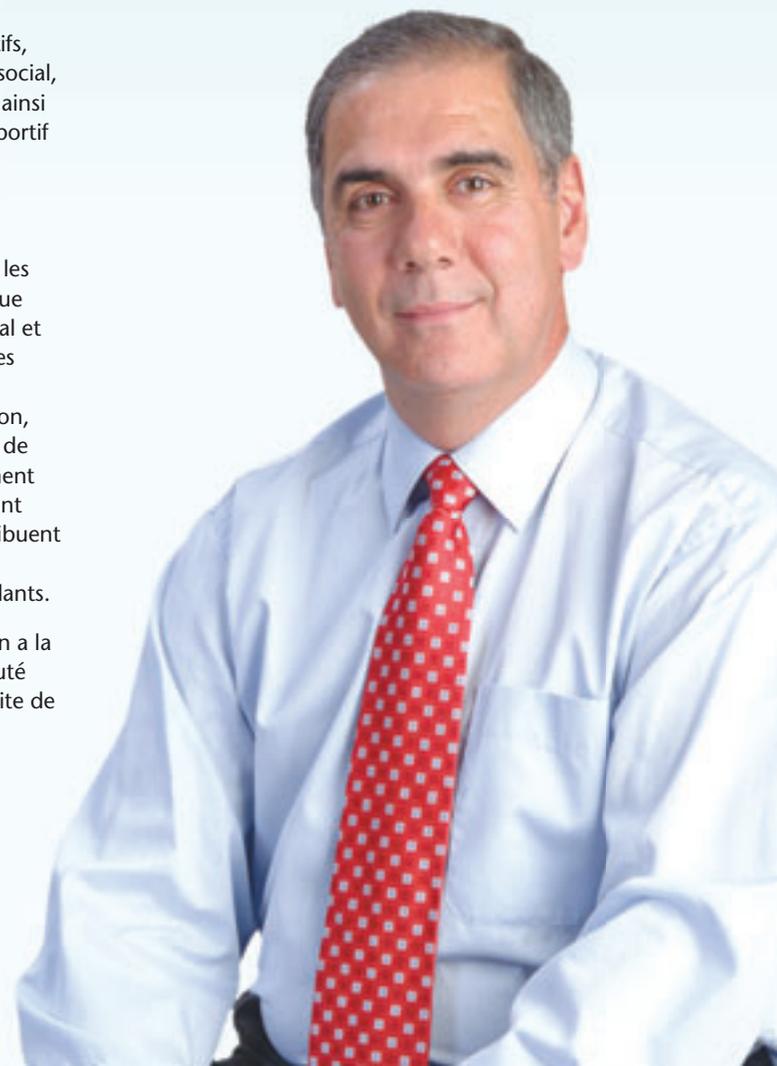
Grâce à l'existence des arrondissements, le citoyen a la possibilité de s'épanouir au sein d'une communauté avec laquelle il s'identifie. Par le fait même, il profite de

services de proximité qui répondent à ses besoins et communique avec des élus locaux accessibles et à l'écoute de ses inquiétudes. Le dialogue avec l'administration locale est plus facile au niveau de l'arrondissement que de la ville-centre. Qu'advierait-il des besoins de l'ensemble des citoyens si les services de proximité étaient assurés par cette dernière? Bien peu de choses à court terme. Et, à long terme, il est même permis de croire que la qualité d'un nombre de services en souffrirait. Est-ce que la ville-centre serait en mesure de cerner les différences et les caractéristiques de chaque arrondissement? Cela est peu probable. Les préoccupations de la ville-centre sont rarement celles des arrondissements. Ce qui est important pour l'arrondissement ne l'est nécessairement pas pour la ville-centre. Les services de proximité, administrés par des élus locaux, sont nécessaires pour le bien-être et le développement d'une communauté.

Cependant, les budgets de dotation alloués ces dernières années à notre administration pour gérer tous les services demeurent insuffisants. Cette situation inéquitable risque d'affecter grandement notre développement et notre qualité de vie angevine. Voilà pourquoi nous voulons corriger cette situation!

Luis Miranda

Je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre au **514 493-8010**.



Imaginer Anjou... la suite

Les trois grands dossiers de l'heure

La qualité de vie et les besoins à combler de la population angevine ont toujours été au cœur des décisions du maire et de ses collègues du conseil d'arrondissement. Ils comptent poursuivre leurs efforts en ce sens. « Avec l'aide des citoyens, nous avons pu établir notre marge de manœuvre lors de nos récentes consultations publiques ainsi que les pistes d'avenir pour le développement de l'arrondissement, c'est-à-dire **la famille, la sécurité publique et l'environnement**. Dès lors, j'ai mandaté trois de nos élus pour assurer le suivi de ces priorités », d'expliquer le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda. Chacun sera assisté par un comité consultatif composé de membres issus de l'administration et d'intervenants du milieu.

L'administration d'Anjou prendra toutes les décisions possibles pour protéger l'environnement. Les solutions les plus simples et les moins dispendieuses devraient être rapidement implantées. D'autres exigeront plus de temps en raison d'un plus grand besoin d'analyses additionnelles et de démarches auprès de la Ville. Nous souhaitons également que les Angevins poursuivent leurs efforts individuels en respectant les règlements et conseils de l'arrondissement, notamment ceux ayant trait au recyclage et à une saine gestion de l'eau potable.

Dans le but de garantir à ses citoyens une belle qualité de vie, l'administration d'Anjou compte être très active dans les domaines identifiés par les citoyens lors des consultations publiques. « Je suis très confiant qu'ensemble, citoyens et élus, nous saurons faire les meilleurs choix et mener à terme les mesures appropriées en vue d'un développement des plus harmonieux pour notre communauté », de confier le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

La famille



Anjou possède une qualité de vie fort appréciée par ses 40 000 habitants. Avec une population continuellement en croissance, notre arrondissement vise à être encore plus accueillant, particulièrement auprès des familles, en leur offrant notamment un ensemble de services qui sauront répondre à leurs besoins.

M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, est responsable de la politique de la famille. En 2005, elle avait dirigé les travaux menant à l'adoption de la première politique d'arrondissement de la famille.

L'arrondissement offre des activités pour la famille afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et de bien-être, par la tenue, entre autres, de festivals et de fêtes de quartiers ainsi que d'activités spéciales, telles la populaire parade de Noël et la journée portes ouvertes.

Parmi ses plus importantes réalisations en 2007, l'arrondissement a investi plus d'un demi-million de dollars dans le réaménagement du parc Bocage, en installant notamment des jeux d'eau et des pataugeoires pour les jeunes. Un nouveau terrain synthétique de soccer au parc Lucie-Bruneau a également été inauguré grâce à des investissements d'environ 1 M\$.

Un projet spécifique touchant les jeunes de 12 à 17 ans a été initié afin de leur permettre d'identifier les améliorations à apporter aux services de l'arrondissement. Lors des discussions, les jeunes Angevins ont manifesté leur désir d'organiser des collectes de fonds pour financer leurs activités préférées. De son côté, l'arrondissement s'est engagé à consulter régulièrement les jeunes concernant leurs besoins et tout service s'y rattachant.

Ayant à cœur la sécurité de nos enfants autour des établissements scolaires, les autorités locales ont effectué cet hiver les premières démarches pour éviter que les opérations de déneigement se déroulent durant les arrivées et sorties des écoles.

De gauche à droite, M^{me} Hélène Bouchard, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement, et M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.



Du côté de la bibliothèque et de sa succursale, le nombre d'heures d'ouverture a récemment augmenté. Désormais, les jeunes et les moins jeunes profitent d'un total hebdomadaire de 53 heures.

L'administration angevine évalue régulièrement la pertinence et la qualité des services actuels offerts à la famille.

L'arrondissement prévoit également d'autres actions :

- améliorer l'accessibilité à l'ensemble des services de l'arrondissement pour toutes les familles, tels les camps de jour, et ce, peu importe le revenu ;
- réaménager les modules des parcs des Roseraies et de Lucie-Bruneau pour les enfants de 2 à 5 ans ;
- fournir des équipements adéquats, notamment de soccer, un sport des plus populaires et peu coûteux pour la famille ;
- favoriser l'augmentation du nombre d'habitations bigénérationnelles, avec l'aide notamment du comité consultatif d'urbanisme.





La sécurité publique

Au chapitre de la sécurité publique, l'arrondissement d'Anjou a implanté seul ou avec l'aide de la Ville et d'autres partenaires diverses actions. Mentionnons particulièrement la présentation du Guide du citoyen en situation d'urgence, les campagnes de 2007 sur la sécurité routière et les passages pour piétons ainsi que l'arrivée du service des premiers répondants sur notre territoire.

Le conseil a récemment créé le Comité de la sécurité publique et nommé à titre de président le conseiller d'arrondissement pour le district Ouest, **M. Gilles Beaudry**. Celui-ci dirigera les discussions portant sur les mesures à adopter pour faciliter les déplacements sécuritaires à Anjou et pour limiter les impacts négatifs de la proximité des grands axes routiers. Le Comité veillera également à proposer un plan d'intervention pour l'aménagement de pistes cyclables et à mettre en place d'autres mesures visant à assurer la sécurité des Angevins. L'abaissement prochain de la limite de vitesse à 40 km dans les artères résidentielles montréalaises représente une autre importante question à analyser.

En terme d'actions concrètes pour 2008, l'arrondissement prévoit organiser avec le poste de quartier 46 une nouvelle campagne de sécurité pour les piétons. Et, dans le but de ralentir la circulation locale, des dos d'âne seront installés dans deux artères résidentielles.



De gauche à droite, MM. Jacques Rioux, directeur d'arrondissement, Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, Luis Miranda et Denis Caouette, commandant du poste de quartier 46.



Le développement durable

M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement pour le district Centre, agira à titre de responsable du développement durable, l'un des grands dossiers chauds de l'actualité. Au Québec seulement, la couverture médiatique de cette question a augmenté de 1700 % entre 2003 et 2007. Malgré cette couverture, les progrès ont tardé et ce n'est que très récemment que les citoyens ont modifié leurs habitudes. Du moins concernant le recyclage.

À Anjou, la collecte des matières recyclables a été initiée il y a plus de quinze ans. Comme première étape, l'administration devait identifier la meilleure méthode d'implantation. Le programme a ciblé les résidences de huit logements et moins avant de s'étendre, dès 2001, à l'ensemble des habitations angevines.

À ses débuts, le programme a obtenu des résultats modestes dus notamment à la faible participation des ménages. De plus, les centres de tri et les usines de régénération étaient au stade de l'apprentissage et la demande pour les produits recyclés était pratiquement nulle. Mais, petit à petit, à force de campagnes d'information et de sollicitation de la part des autorités ainsi qu'une plus grande implication du secteur privé, des résultats encourageants sont apparus. Aujourd'hui, personne ne songe à abolir un programme de recyclage maintenant bien ancré dans nos mœurs. Certes, celui-ci fera continuellement l'objet d'améliorations, mais la population angevine peut être fière de ce qu'elle a accompli à ce jour.



L'administration d'Anjou a aussi posé d'autres gestes, plus dirigés, de nature modeste, mais combien efficaces. L'exemple des commerçants de la place Chauveau est éloquent. Ils éprouvaient des difficultés à se débarrasser convenablement des nombreuses boîtes de carton vides. Après consultation avec les commerçants impliqués, l'arrondissement a fait construire un enclos pour déposer ces amoncellements de cartons. Ces cartons font maintenant l'objet d'une collecte hebdomadaire. **Résultat : un secteur commercial plus propre. Voilà un geste qui s'inscrit parfaitement dans le désir de l'administration face à l'environnement.**

Dans l'ordre habituel, M. Robert Généreux, directeur de la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises, M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, et M. Luis Miranda.



Notre arrondissement compte poursuivre ses efforts et développer de nouvelles solutions concrètes et efficaces. Les citoyens sont prêts à faire des gestes, mais il faut qu'il y ait un soutien, des moyens mis en place par l'administration, pour faciliter leur participation. Parmi tous les moyens étudiés récemment, quelques-uns retiennent particulièrement l'attention :

- la collecte et le compostage des matières organiques ;
- la mise à jour de la politique de l'arbre ;
- l'organisation de conférences et de réunions d'information sur le développement durable ;
- l'amélioration du règlement sur le bruit et les nuisances publiques ;
- une alternative écologique au sac de plastique.

Un programme de collecte et de compostage aura un plus grand impact du fait que toutes les matières compostables seront récupérées plutôt qu'enfouies. L'arrondissement d'Anjou agit déjà à ce chapitre en recueillant les feuilles mortes, le bois d'élagage et les arbres de Noël ainsi qu'en fournissant des boîtes de compostage à sa population. Mais il faut aller plus loin. Alors que 47% des matières résiduelles du sac vert d'un ménage typique est composé de matières compostables, la très grande majorité de ces matières sont des résidus alimentaires non collectés. Nous souhaitons pouvoir éventuellement proposer des mesures radicales qui forceront l'implantation d'un programme complet.

Ces actions demeurent cependant fort complexes à implanter et, à première vue, dispendieuses. Cela exige une organisation et une logistique précises, des moyens techniques avancés, sans oublier de fréquentes campagnes de sensibilisation. L'implication financière de Montréal sera forcément requise puisque l'arrondissement d'Anjou ne contrôle plus qu'une faible partie de ses revenus.

Force est d'admettre qu'un programme de ce genre sera à la base d'un changement majeur dans le comportement des citoyens. Tout comme pour le développement de notre politique de recyclage, le compostage aura son lot de sceptiques, de dénigreur et affrontera, dès le départ, une forte résistance. Mais tout au long de son cheminement, il deviendra rapidement, à l'instar du recyclage, une habitude de tous les jours. Nous sommes assurés que les Angevins sont prêts à relever ce défi.



Une pelouse en santé naturellement!

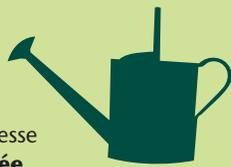
Les pesticides perturbant l'équilibre de l'environnement et comportant des risques pour la santé humaine sont interdits. Cependant, des solutions écologiques de recharge existent, notamment certains produits non toxiques permis (biopesticides, huiles minérales ou ingrédients actifs autorisés). Vous pouvez aussi et surtout limiter l'emploi de tous ces produits en gardant votre pelouse en santé.

Quelques conseils utiles à ce sujet :

Tondez haut, souvent, et laissez les rognures au sol. **La hauteur de tonte** idéale se situe autour de **7,5 cm**. Seule la première coupe du printemps et la dernière tonte de l'automne doivent être plus courtes. **Aiguiser également de façon régulière vos lames de tondeuse**, ce qui fortifiera votre pelouse. **Évitez de tondre une pelouse humide** pour permettre une coupe plus nette.



À partir de la fin de juin, arrosez en profondeur et au besoin votre pelouse pour lui assurer une bonne croissance. Par la suite, il faut le faire plus ou moins régulièrement, selon le degré de sécheresse du sol. **Évitez d'arroser en mi-journée quand il fait chaud**. Car jusqu'à 50% de l'eau s'évaporera avant de pénétrer dans le sol.



Aérez les sols compacts pour permettre une meilleure pénétration de l'air, de l'eau et des engrais. Enfoncez un crayon de 10 à 15 cm dans votre pelouse humide. Difficile? Alors votre gazon est trop compact et a besoin d'être aéré. **Pensez aussi à terreauter avec du compost**. Le compost améliore la structure du sol, il équilibre le pH et fournit les éléments nutritifs essentiels aux végétaux.

Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale (roches broyées). Ils contiennent les trois principaux **éléments nutritifs** dont la pelouse a besoin.

Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre.

Réensemencez rapidement là où la pelouse est morte ou clairsemée, car les herbes indésirables s'installent facilement sur un sol nu.



Une pelouse saine et bien entretenue réduira la prolifération des **herbes indésirables**. L'idéal est d'arracher ces herbes dès leur apparition, avant que le terrain n'en soit envahi.



À noter aussi qu'**une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites**. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril.



La majorité de ces conseils sont tirés du Feuillet horticole du Jardin botanique de Montréal. Pour en savoir plus, consultez le www.ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet



Un écocentre pour vos pierres et autres résidus

Si vous désirez vous débarrasser de vos matériaux secs, matériaux d'excavation, résidus verts, déchets et autres rebuts, l'Écocentre Rivière-des-Prairies, situé au 11400, rue Léopold-Christin (à l'arrière du 9255, boulevard Henri-Bourassa Est), est l'endroit tout désigné. Tout citoyen peut utiliser ce service jusqu'à 12 fois par année en fournissant simplement une preuve de résidence. Aucuns frais, sauf pour les entrepreneurs.

Horaire d'été:

du mardi au vendredi, de 9 h à 18 h. Samedi et dimanche, de 9 h à 17 h.

Fermé le lundi.

Horaire d'hiver (du 15 octobre au 14 mars):

Mardi et mercredi, de 9 h à 16 h.

Jeudi et vendredi, de 9 h à 18 h.

Samedi, de 9 h à 17 h.

Fermé le dimanche et le lundi.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez joindre l'Écocentre au 514 868-4277.



Du compost
GRATUIT!

Pour souligner la Semaine internationale de sensibilisation au compostage, qui aura lieu du 4 au 10 mai, l'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuit le **samedi 10 et le dimanche 11 mai, de 8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de Saint-Michel. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant (côté est de la TOHU), le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. Une fois sur place, vous aurez besoin d'une pelle et de contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Et n'oubliez pas votre preuve de résidence!

Si vous avez des questions concernant la distribution du compost, téléphonez au Complexe environnemental de Saint-Michel, au 514 872-1264.

Nomination du **maire** suppléant d'arrondissement



M. Gilles Beaudry

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril, **M. Gilles Beaudry**, conseiller d'arrondissement, district Ouest, a été désigné maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2008.

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 3 juin à 19h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert le **samedi 24 mai, entre 9h et midi**. Comme d'habitude, cette rencontre vous permettra de discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. Aucun rendez-vous. Bienvenue à tous!

Samedi 24 mai: **Michelle Zammit**
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Le Bureau est situé au 7701,
boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé
Réalisation et conception graphique: Piranha Tendances
Impression: Trahan Dugas imprimeur (TDI)
Tirage: 22 000 exemplaires
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)
Téléphone: 514 493-8000
Site Web: ville.montreal.qc.ca/anjou
Dépôt légal: 2^e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2008 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Réglementation en vigueur

Avant d'abattre votre arbre

Les arbres publics et privés constituent une richesse collective pour notre arrondissement. Ils procurent de l'intimité et donnent du caractère à nos artères, tout en augmentant la valeur des propriétés. Alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie, ces beaux végétaux améliorent la qualité de l'air et permettent d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation.

En conformité avec la politique de l'arbre et le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, et afin de protéger notre patrimoine arboricole, l'administration d'Anjou a amendé son règlement de zonage en y intégrant des règles relatives à :

- l'abattage des arbres dans une cour avant;
- la protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition.

Abattage des arbres dans une cour avant

Désormais, sur un terrain privé, **un certificat d'autorisation est requis** pour l'abattage d'arbres dans une cour avant et sur un terrain sans construction. Ce certificat d'autorisation sera délivré seulement pour les raisons suivantes :

- l'arbre peut causer un dommage aux biens;
- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie mortelle;

- l'arbre est situé dans une aire où se construit un bâtiment;
- l'arbre est une nuisance pour la croissance et le développement des arbres voisins faisant partie d'un bosquet;
- l'arbre est un risque pour la sécurité publique.

Le requérant doit fournir **des pièces justificatives démontrant la nécessité de l'abattage**. De plus, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage d'un arbre, un nouvel arbre doit être planté dans un délai de six mois.

Protection des arbres lors de travaux

Lors de travaux de construction ou de démolition, un propriétaire doit veiller à la protection des arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées de protection des branches, des troncs et des racines. Ces méthodes seront communiquées au propriétaire par les préposés à l'émission des permis de l'arrondissement lorsque la demande de construction ou de rénovation sera faite.

Pour toute information, communiquez avec le Service d'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises, au 514 493-5115.

Collecte printanière des branches d'arbres

Cette année, la collecte printanière des branches d'arbres aura lieu du **20 au 23 mai et du 26 au 30 mai, entre 8h30 et 16h**. Pour faciliter le travail des employés à la collecte, il suffit d'observer les règles suivantes :

- inutile d'attacher les branches en fagots de moins de 1,2 m de longueur; apportez les branches à déchiqueter à l'avant de l'édifice ou de la résidence;
- placez l'extrémité coupée des branches du côté de la rue;
- assurez-vous que les branches n'empiètent aucunement sur le trottoir ou sur la rue;

- faites en sorte que le diamètre du tronc n'excède pas 15 cm (6 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse.

Le service de collecte des branches est offert sur demande seulement. Les citoyens désirant faire ramasser leurs branches doivent effectuer une requête auprès du bureau Accès Anjou, en composant le 514 493-8008.

À noter qu'une autre collecte est prévue à l'automne.

Avis aux propriétaires résidentiels

Inspection des immeubles résidentiels

La Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DÉFVM) procédera à l'inspection extérieure de tous les immeubles résidentiels (unifamiliaux, duplex et triplex) situés sur son territoire. Cette inspection se déroulera en deux phases, à savoir du 1^{er} mai au 30 juin 2008 et du 1^{er} mai au 30 juin 2009.

Les résidents de l'Île de Montréal seront visités par un **technicien** ou un **évaluateur** de la Direction de l'évaluation foncière, qui se présentera à leur domicile, **du lundi au vendredi entre 8h et 18h, muni d'une carte d'identité de la Ville de Montréal**. L'administration municipale invite tous les résidents à collaborer à cette opération.

Cette inspection, qui consistera en un examen externe de la propriété et en une photographie du bâtiment, est nécessaire pour améliorer la qualité des données servant à l'évaluation de l'ensemble des immeubles résidentiels. De plus, elle répond aux exigences de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Réseau ACCÈS MONTRÉAL, en composant le 311, ou en visitant le portail Internet : **www.ville.montreal.qc.ca**

